

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE DU DEPOT ESSENCES AIR
D'EVREUX**

Note de présentation non technique

**Document expurgé des informations sensibles (cf.
article L. 517-1 du code de l'environnement)**



*Direction de l'Exploitation et de la
Logistique Pétrolières Interarmées*

EDITION DE LA NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

| Date | Version | Modification | Principales modifications | |
|-------------------|---------|--|---|--|
| 8 août 2018 | V1 | Document initial | / | |
| 30 septembre 2020 | V2 | Prise en compte des remarques de l'inspection des installations classées | <ul style="list-style-type: none">- Document scindé en 3 parties (note de présentation non technique, résumé non technique de l'étude d'impact, résumé non technique de l'étude de dangers)- Ajout de la mention « document expurgé des informations sensibles (cf. article L.517-1 du code de l'environnement- Mise à jour du classement ICPE/IOTA | |
| 23 octobre 2020 | V3 | Prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale | Page | Modification |
| | | | 16-17 | Démonstration du respect des prescriptions techniques définies dans l'arrêté ministériel DEF/SGA/DMPA/SDIE/ENV/000019 du 5 janvier 2012 dans les périmètres des captages AEP |
| | | | 18 | Ajout d'un paragraphe sur les inventaires faune/flore complémentaires qui seront réalisés |
| | | | 21 | Ajout d'un tableau de hiérarchisation des enjeux |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| OBJET DE LA DEMANDE | 4 |
| PREAMBULE..... | 6 |
| LE DEA D'EVREUX | 8 |
| DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT | 12 |

FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Localisation générale de la base aérienne 105 | 9 |
| Figure 2 : Exemple de réservoirs enterrés à axe vertical | 11 |
| Figure 3 : Environnement proche de la BA 105..... | 13 |
| Figure 4 : Localisation des principaux axes routiers et ferroviaires situés à proximité du DEA d'Evreux | 14 |
| Figure 5 : Monuments historiques et périmètres de protection aux alentours du DEA..... | 15 |
| Figure 6 : Réseau hydrographique à proximité du DEA d'Evreux | 16 |
| Figure 7 : ZNIEFF situées à proximité du DEA d'Evreux..... | 19 |
| Figure 8 : Réseau NATURA 2000 situé à proximité du DEA d'Evreux..... | 20 |
| Figure 9 : Synthèse de l'état initial | 22 |

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Aménagements prévus..... | 10 |
| Tableau 2 : Synthèse de la présentation du DEA d'Evreux..... | 11 |
| Tableau 3 : ZNIEFF situées à proximité du DEA d'Evreux..... | 19 |

OBJET DE LA DEMANDE

Le Service des Essences des Armées (SEA) est un service interarmées relevant du Chef d'Etat-major des Armées. Son rôle est d'assurer en tous lieux et en tous temps l'approvisionnement, le stockage et la distribution de produits spécifiques nécessaires aux armées et à tout autre service ou organisme du Ministère des Armées.

La Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolières InterArmées (DELPIA), subordonnée à la Direction Centrale du Service des Essences des Armées (DCSEA), est l'organisme de commandement des établissements du SEA en métropole dont elle est l'exploitant. A ce titre, elle exploite le dépôt essences air (DEA) d'Evreux, implanté sur la Base Aérienne 105 d'Evreux-Fauville.

Le DEA d'Evreux assure la réception, le stockage et la délivrance des liquides inflammables nécessaires à la base aérienne et aux clients défense.

Des aménagements vont être réalisés au sein de l'emprise du DEA de manière à améliorer l'exploitation de l'établissement selon 3 axes :

- Adapter les installations aux besoins opérationnels des Armées,
- Accroître les mesures liées à la sécurité industrielle,
- Renforcer la protection de l'environnement du dépôt.

Le présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) a pour objet de présenter une demande :

- Pour l'autorisation d'exploiter les nouvelles installations du DEA d'Evreux.
- Pour les réservoirs de plus de 150 m³ du DEA, proposer des dispositions spécifiques et adaptées, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 avril 2008 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables ou combustibles et à leurs équipements annexes exploités au sein d'une installation classée soumise à autorisation, à enregistrement ou à déclaration au titre de l'une ou plusieurs des rubriques n°1436, 4330, 4331, 4722, 4734, 4742, 4743, 4744, 4746, 4747 ou 4748, ou pour le pétrole brut au titre de l'une ou plusieurs des rubriques n°4510 ou 4511 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

PREAMBULE

Explications sur la restriction d'accès aux informations à caractère sensible

Dans un contexte de risque de malveillance accru, le Gouvernement a engagé un plan d'actions visant à renforcer la protection des installations classées contre les actes de malveillance.

Dans ce cadre, la problématique de la mise à disposition du public d'informations sensibles a été soulevée. Aussi, une mission spécifique d'inspection interministérielle a été constituée, afin de réaliser un bilan des pratiques, d'évaluer la sensibilité du point de vue de la sûreté des informations communiquées et de proposer une doctrine nationale en la matière.

En effet, l'information du public, qui fait l'objet d'obligations spécifiques issues du droit international et européen, comme du droit national, constitue un pilier de la politique française de prévention des risques technologiques car elle permet le développement d'une véritable culture de sécurité.

Cette information ne doit cependant pas nuire à la sûreté des sites en facilitant la préparation d'actes de malveillance.

Ainsi, le dernier alinéa de l'article L.517-1 du code de l'environnement stipule :

« Pour l'application des dispositions du chapitre unique du titre VIII du livre 1er et du présent titre **aux installations classées pour la protection de l'environnement relevant du ministère de la défense**, ne peuvent figurer dans un dossier soumis à enquête publique, ni être communiqués, mis à disposition du public ou soumis à consultation ou à participation du public :

1° Des éléments soumis à des règles de protection du secret de la défense nationale ;

2° Des éléments nécessaires à la sauvegarde des intérêts de la défense nationale et de la sécurité publique. »

C'est pourquoi certaines informations dites « à caractère sensible » n'apparaissent pas dans cette présentation et ne sont consultables que sous des modalités particulières pour des personnes en justifiant un intérêt :

- Riverains du site présenté ou leurs représentants,
- Bureau d'étude concerné par un projet proche du site présenté,
- Membres des instances locales,
- Tiers expert,
- Commissaires enquêteurs,
- Professionnels du droit,
- Membres des instances représentatives du personnel.

LE DEA D'EVREUX

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU DEPOT ESSENCES AIR D'EVREUX (27)

Le Dépôt Essences Air (DEA) d'Evreux est implanté dans l'enceinte de la Base Aérienne 105 (BA 105) d'Evreux-Fauville. La BA 105 est implanté dans le département de l'Eure (27) sur 6 communes différentes : Sassey, Huest, Fauville, Le Vieil Evreux, Miserey et Gauciel. Le DEA quant à lui est situé seulement sur la commune de Huest.

La localisation de la base aérienne 105 et du DEA est présentée sur la figure suivante.

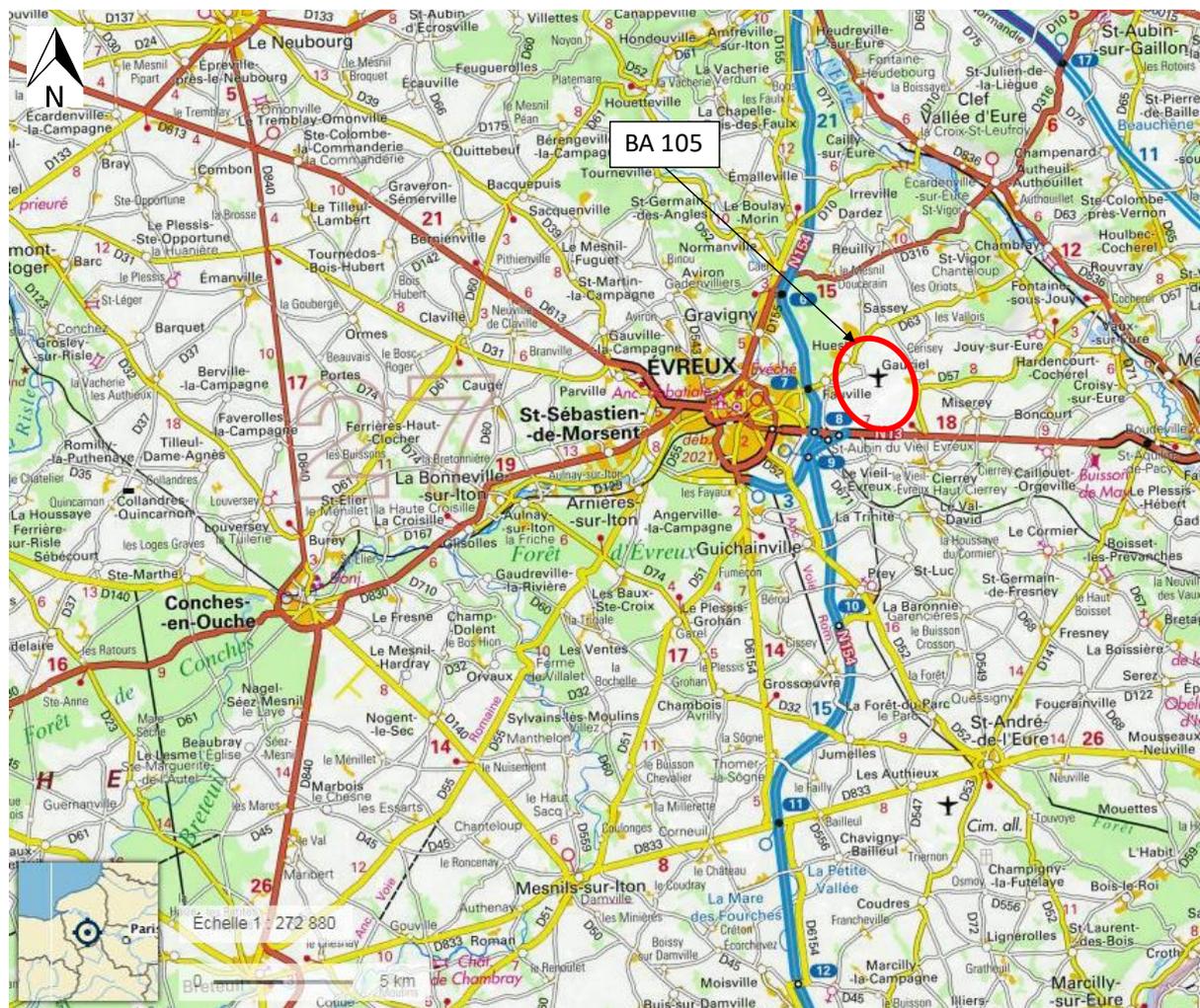


Figure 1 : Localisation générale de la base aérienne 105

Source : Géoportail

Le DEA a été mis en service en 1955. Il dispose d'un arrêté ministériel d'autorisation d'exploiter datant du 5 avril 2002.

Le DEA est destiné au stockage et à l'approvisionnement de la base aérienne et des clients défense en produits classés sous la rubrique 47XX-substance nommée désignée dans la nomenclature des installations classées.

L'approvisionnement du DEA et les délivrances depuis ce dépôt se font uniquement par véhicules-citernes.

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
DU DEPOT ESSENCES AIR D'EVREUX (27)

Dans le cadre du projet, les aménagements suivants seront réalisés :

| TYPE D'AMENAGEMENT | DETAILS |
|---|---|
| EXISTANTS ET CONSERVES | <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Garage-Atelier-Magasin ; ○ Atelier-Magasin ingrédients Inflammables ; ○ Local stockages ; • 4 stockages annexes : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 réservoirs enterrés double enveloppe de liquides inflammables ; ○ 2 réservoirs de 500 l utilisés pour les deux compresseurs d'air ; • Voiries ; • Réseau de défense incendie : 1 poteau incendie ; • Traitement des eaux susceptibles d'être polluées (séparateurs hydrocarbures) ; • Réseau de surveillance des eaux souterraines ; • Installations électriques (alarmes, sirène, automate) ; • Aire de lavage ; • Bureaux. |
| CONSTRUCTIONS | <ul style="list-style-type: none"> • 6 réservoirs enterrés à axe vertical en fosse étanche pour le stockage de 47XX – substance nommément désignée ; • 4 réservoirs enterrés à axe horizontal à double enveloppe de 47XX – substance nommément désignée ; • 2 réservoirs aériens sur rétention pour le stockage d'additif ; • 2 réservoirs enterrés à axe horizontal de 100 m³ utilisés comme capacité de confinement ; • Pomperie ; • Tuyauteries aériennes d'exploitation ; • 1 installation de chargement/déchargement de véhicules-citernes en liquides inflammables comportant 2 aires ; • 2 aires de stationnement de véhicules-citernes pleins ; • 2 fossés d'infiltration ; • Voiries (en partie refaite) ; • Réseau de défense incendie ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Réserve d'eau incendie de 200 m³ ; ○ Futs d'émulseur situés à proximité de la réserve d'eau incendie ; • Clôture et accès. |
| SUPPRESSIONS | <ul style="list-style-type: none"> • 4 réservoirs à axe vertical enterrés pour le stockage de 47XX – substance nommément désignée ; • 3 réservoirs à axe horizontal enterrés double enveloppe de 47XX – substance nommément désignée (2 réservoirs seront réutilisés dans le projet après contrôle de leur état général) ; • 1 réservoir aérien à axe horizontal pour le stockage d'additif (ce réservoir sera réutilisé dans le projet après contrôle de son état général) ; • 2 pomperies-manifold et leurs 4 pompes ; • 1 installation de chargement/déchargement de véhicules-citernes en liquides inflammables comportant 3 aires ; • 1 aire de stationnement des véhicules-citernes pleins (cette aire sera utilisée pour le stationnement des véhicules-citernes vides) ; • 4 pompes immergées ; • Les tuyauteries d'exploitation enterrées ; • 4 débourbeurs/séparateurs. |
| INSTALLATIONS CONCOURANT A LA SECURITE ET A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de la majorité des réservoirs ; • Installations de tuyauteries aériennes ; • Création de dalle béton étanche reliée à une capacité de confinement pour l'installation de chargement/déchargement et les aires de stationnement ; • Imperméabilisation et réfection de certaines voiries ; • Installation de nouveaux débourbeurs/séparateurs ; • Installation d'une réserve incendie et d'un stockage d'émulseur. |

Tableau 1 : Aménagements prévus

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
DU DEPOT ESSENCES AIR D'EVREUX (27)

Le tableau suivant présente la synthèse de la présentation du DEA d'Evreux et de ses évolutions :

| THEME | SITUATION ACTUELLE AUTORISE | EVOLUTIONS | SITUATION NOUVELLE |
|--------------------------------|--|------------|---|
| EXPLOITANT | Monsieur le Directeur de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolières InterArmées (DELPIA) | | PAS DE MODIFICATION |
| ENTITE D'EXPLOITATION | M. le Chef du dépôt essences air d'Evreux | | PAS DE MODIFICATION |
| LOCALISATION DE L'INSTALLATION | Dépôt essences air d'Evreux Base aérienne d'Evreux 105 route de Paris 27000 EVREUX | | PAS DE MODIFICATION |
| ACTIVITE GENERALE DU DEPOT | Réception, stockage et distribution de 47XX – substance nommément désignée | | PAS DE MODIFICATION |
| CLASSEMENT DU DEPOT | Non SEVESO ICPE : 47XX : Enregistrement 1434-1-a : Autorisation IOTA : Non classé | | SEVESO seuil bas ICPE : 47XX : Autorisation 47XX : Déclaration avec contrôle périodique 1434-2 : Autorisation IOTA : 1110 : Déclaration 2150 : Déclaration |

Tableau 2 : Synthèse de la présentation du DEA d'Evreux

Pour mener à bien sa mission de soutien à la base aérienne d'Evreux, le DEA stockera ses produits dans des réservoirs enterrés à axe vertical. Ces réservoirs de grande capacité seront enterrés en application d'un standard OTAN. Ainsi, les réservoirs enterrés seront en fosse étanche constituée d'un encuvement béton doté d'un espace annulaire et d'un point bas de collecte permettant de recueillir le produit des fuites éventuelles de liquides inflammables provenant des réservoirs. Ils seront recouverts d'un mètre de terre, garantissant un haut niveau de protection contre le risque incendie, et assurant un durcissement au niveau « sécurité défense ».



Figure 2 : Exemple de réservoirs enterrés à axe vertical

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

1.1. Environnement humain

La BA105 est située dans un contexte urbain à l'ouest, avec la ville d'Evreux qui compte environ 50 000 habitants, et très rural à l'est. Le tissu urbain dense d'Evreux contraste avec les petits villages et hameaux séparés par de vastes étendus agricoles.

Les habitations les plus proches du DEA d'Evreux, hors de la base, sont situées à environ 1,3 km à l'est dans le hameau « Le Breuil » localisé sur la commune de Miserey.

L'établissement recevant du public (ERP) le plus proche du dépôt est situé à 1,7 km au sud du DEA, il s'agit d'un groupe scolaire (Vieil Evreux).

Au sein de la base aérienne sont présents une base vie à 100 m à l'est du DEA et des ERP, à plus de 250 m du DEA.

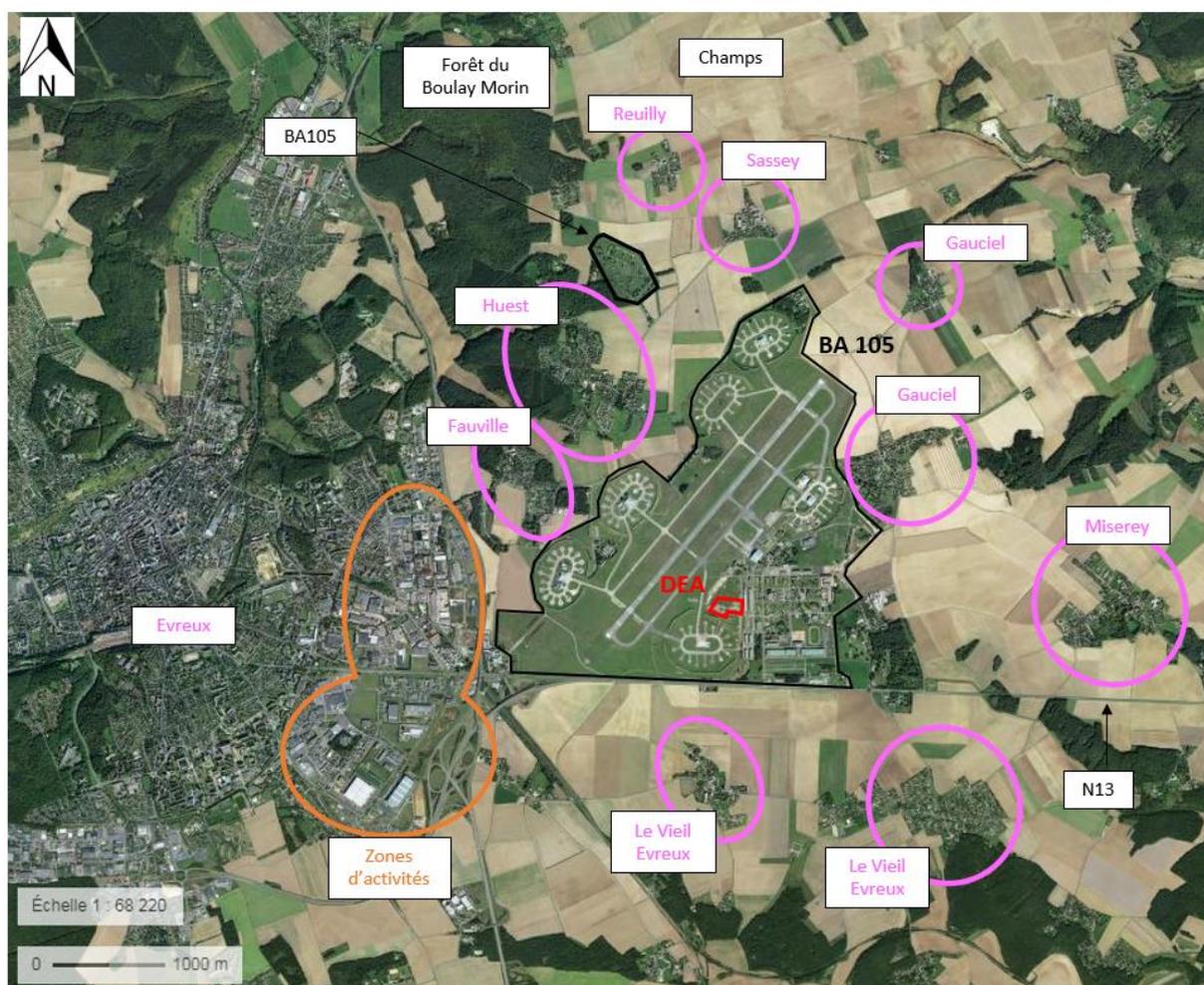


Figure 3 : Environnement proche de la BA 105

Source : Géoportail

Voies de communication :

Les voies de circulation (routières, ferroviaires et aériennes) situées dans le voisinage du DEA d'Evreux sont :

- la route nationale N13 reliant Paris à Cherbourg, située à environ 620 m au sud du dépôt ;
- la route nationale N154 reliant la route nationale N12 à Louviers jusqu'à l'A13, située à environ 2 km à l'ouest du dépôt ;
- la route départementale D63 reliant la N13 et les communes de Fauville, Huest et Sassey, située à 2 km au nord-ouest du dépôt ;
- la route départementale D 57/D57E reliant la N13 et la commune de Gauciel, située à 1,5 km à l'est du dépôt ;
- la voie ferrée la plus proche est située à 2 km du DEA ;
- la gare la plus proche est située sur la commune d'Evreux à plus de 5 km à l'ouest du dépôt ;
- le trafic aérien de la base est de 15 659 mouvements (posé et décollé) d'avions par an (donnée 2016).

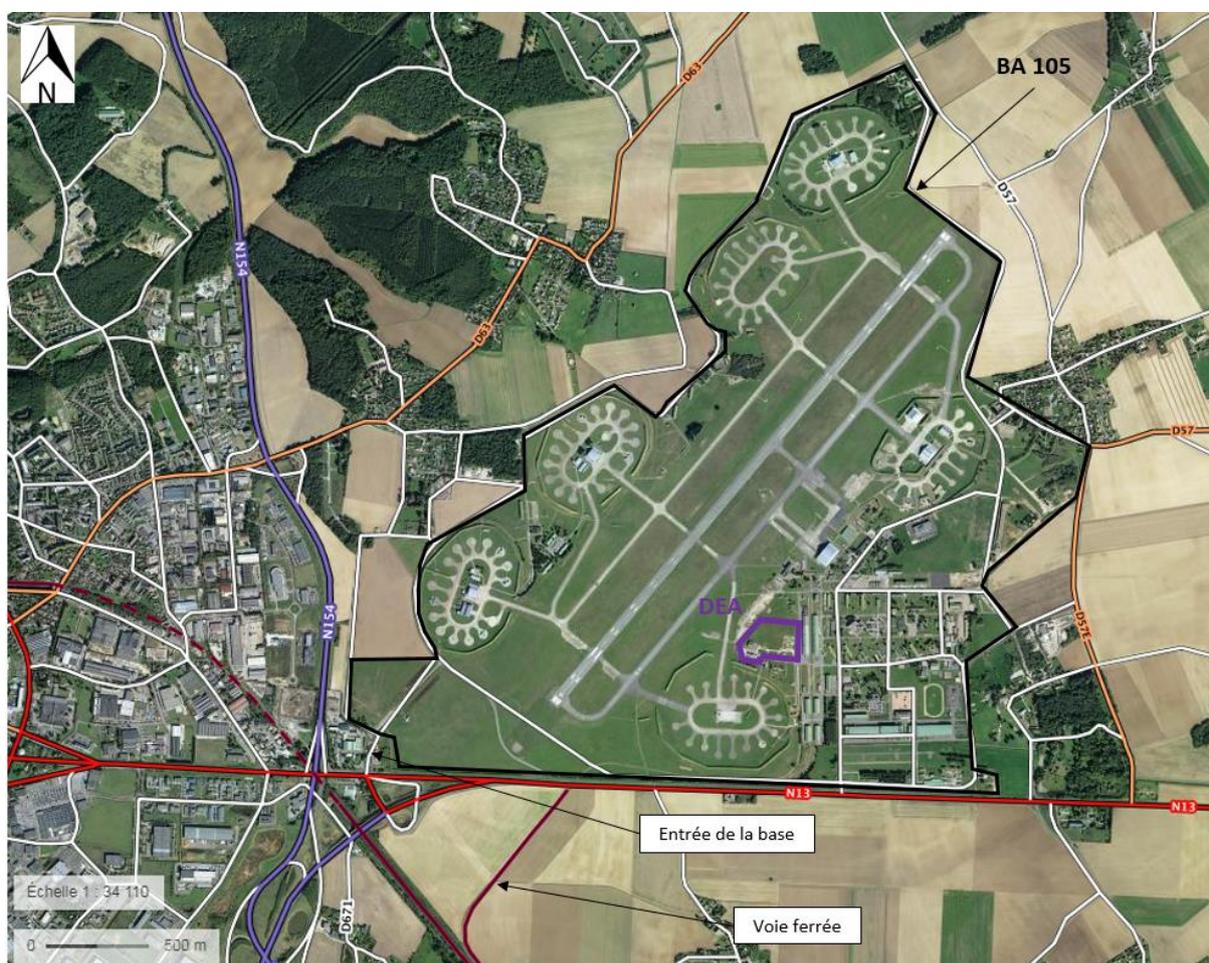


Figure 4 : Localisation des principaux axes routiers et ferroviaires situés à proximité du DEA d'Evreux

Source : Géoportail

Activités industrielles :

Au sein de la BA 105, treize Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont présentes (hors DEA) dont une à autorisation. Cette ICPE est située à environ 300 m au nord-est du DEA. L'ICPE (déclaration) la plus proche est située à environ 120 m au nord-est du DEA. Elle est liée à la présence d'un groupe électrogène.

Hors de la base aérienne 105 d'Evreux-Fauville, étant donnée la présence de nombreuses parcelles agricoles et de petits villages à proximité de la base, aucune activité industrielle importante n'est présente à moins de 1 km. L'installation ICPE la plus proche est située à 1,1 km au sud de la base. Il s'agit de l'entreprise Duhamel Logistique classée sous le régime de l'enregistrement pour ses entrepôts couverts.

Patrimoine culturel et archéologique :

D'après la base de données Mérimée et l'Atlas des Patrimoines, le monument historique le plus proche du dépôt est situé à 3,2 km au nord-est. Il s'agit du manoir de Gauciel, un manoir médiéval construit vers le XIV^{ème} siècle.



Figure 5 : Monuments historiques et périmètres de protection aux alentours du DEA

Source : Atlas des Patrimoines

Aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou zone de présomption de prescription archéologique n'est présent au sein de la BA 105.

1.2. Environnement naturel

Eaux de surface :

La DEA d'Evreux est situé entre deux cours d'eau important :

- L'Eure, affluent de la Seine, situé à environ 8,1 km à l'est,
- l'Iton, affluent de l'Eure situé à 4,5 km à l'ouest.

Ces deux cours d'eau s'écoulent en direction du nord.

A l'exception de ces deux cours d'eau, l'environnement du dépôt est plutôt sec du fait de la présence de grandes étendues agricoles au nord, sud et est et de la situation très urbaine de la ville d'Evreux à l'ouest.

Le cours d'eau de la Vallée de la Longue Haie est situé à 1 km au sud-est du DEA.

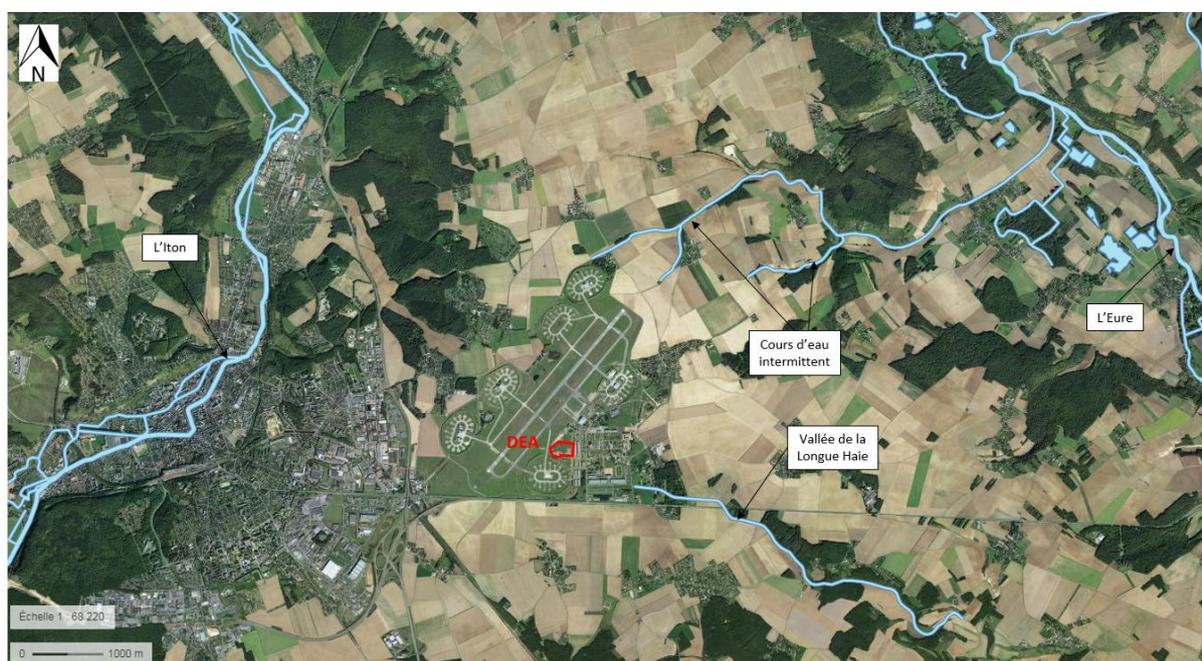


Figure 6 : Réseau hydrographique à proximité du DEA d'Evreux

Source : Géoportail

Captages pour l'alimentation en eau potable :

Le DEA d'Evreux est concerné par un périmètre de protection de captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP) dû à la présence de trois captages situés au sein de la BA 105 et destinés à l'alimentation en eau potable de la base.

Ainsi, la partie sud du dépôt est située dans le périmètre de protection rapproché des captages F2 et F3.

L'arrêté ministériel d'autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine concernant la base aérienne 105 d'Evreux (DEF/SGA/DMPA/SDIE/ENV/000019 du 5 janvier 2012) établit des prescriptions techniques à respecter dans le périmètre de protection rapproché des captages.

Un certain nombre d'activités sont interdites dans ce périmètre dont les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

De plus,

- les excavations liées à des fondations ou des aménagements sont tolérées, si elles se font sans pollution souterraine,
- des stockages d'eau non potable pourraient être acceptés si l'objectif est d'améliorer la protection incendie,
- pour ce qui est du stockage d'hydrocarbures, les périmètres rapprochés proposés s'étendent jusque sur le DEA. Il appartient à l'exploitant de vérifier que toutes ses installations sont étanches.

Le DEA d'Evreux était déjà présent lors de la mise en service de ces captages et l'arrêté ministériel le prend en compte. L'interdiction de la présence d'ICPE ne concerne donc directement pas le dépôt. De plus à l'issue des travaux, seule une aire de stationnement pour véhicules-citernes vides, une aire de lavage et des bâtiments (bureau, magasin, local ingrédients) seront présents dans ce périmètre. Il ne s'agit pas d'ICPE.

L'aire de lavage est étanche avec un point bas de collecte des eaux. Ce point bas est relié à un séparateur à hydrocarbures étanche également, entretenue et contrôlé régulièrement.

L'aire de stationnement pour véhicules-citernes vides n'est pas susceptible de recevoir d'hydrocarbures.

Le magasin et le local IPDE sont sur dalle béton étanche.

Toutes ces activités sont existantes depuis plusieurs années, aucune modification n'est envisagée.

Notons qu'aucune excavation ne sera réalisée au niveau du périmètre de protection rapproché, il n'y a également pas de stockage d'eau non potable.

De plus, des analyses d'eau sont régulièrement menées. Les eaux souterraines au droit du dépôt sont analysées tous les 6 mois et les captages AEP subissent des tests périodiques afin vérifier la qualité des eaux pompées.

Ainsi, ces éléments garantissent le respect des prescriptions techniques définies dans l'arrêté autorisant les captages AEP de la base.

Faune et Flore :

Le DEA est fortement dominé par une pelouse, régulièrement entretenue pour éviter les risques d'incendie. Une grande partie de la zone est imperméabilisée (chemins, zones de stationnement). Les principaux enjeux identifiés lors de la visite de terrain et de la prospection bibliographique sont les suivants :

| Unité écologique | Intérêt patrimonial | Enjeu écologique |
|--|---|------------------|
| Habitats naturels Et Zones humides | Présence de pelouses entretenues régulièrement. | Faible |
| | Pas de présence de zone humide répertoriée sur le site ou à ses alentours proches. | Faible |
| Flore | Pas d'espèce exotique invasive. | Faible |
| | Pas d'espèces protégées et menacées observées et issues de la bibliographie. | Faible |
| Faune | Mammifères (hors chiroptères) : pas d'espèces protégées et menacées observées. Seul le Hérisson d'Europe est une espèce potentiellement présente protégée (niveau national). | Faible |
| | Chiroptères : pas de lieux favorables à la reproduction (gîte) après inspection des bâtiments. | Faible |
| | Avifaune : avec une espèce protégée et menacée, potentiellement nicheuse sur une grande partie du site et observée lors de la visite (Alouette des Champs), l'enjeu est globalement modéré. | Modéré |
| | Reptiles : les habitats présents sont peu favorables aux reptiles et aux espèces retrouvées dans la bibliographie. | Faible |
| | Amphibiens : aucune zone humide n'est présente sur le DEA d'Evreux, et les fossés sont peu accueillants pour ces espèces. | Faible |
| | Rhopalocères (papillons) : les espèces observées ne sont ni protégées, ni patrimoniales et les individus et plantes hôtes des espèces potentielles ont été recherchés et non observés. Le milieu très entretenu est peu accueillant. | Faible |
| | Odonates (libellules) : aucune libellule n'a été observée sur le site, en chasse ou en déplacement local et le site n'est pas favorable à leur présence. | Faible |

Suite à l'avis de l'Autorité Environnementale du 11 août 2020, cet inventaire sera complété par des investigations supplémentaires sur les milieux naturels et la faune et la flore sur le site et à proximité. Ces investigations approfondies comprendront une visite printanière et estivale sur le dépôt afin de mieux caractériser les espèces présentes ou potentiellement présentes. Un rapport sera rédigé lorsque ces investigations seront réalisées.

Zones naturelles :

Les différentes zones naturelles situées à proximité du dépôt sont les suivantes :

- La ZNIEFF de type II « vallée de l'Eure d'Acquigny à Menilles, la basse vallée de l'Iton » située à 2,1 km au nord-ouest du dépôt,
- Le Site NATURA 2000 « Vallée de l'Eure » (Zone Spéciale de Conservation) situé à 3,7 km à l'ouest/nord-ouest du dépôt.



Figure 7 : ZNIEFF situées à proximité du DEA d'Evreux

Source : Infoterre

| Repère sur plan | ZNIEFF (type) |
|-----------------|--|
| 1 | Type I : LA CÔTE SAINT-SAUVEUR ET LE BOIS DE SAINT-MICHEL |
| 2 | Type I : LES COTEAUX D'ARGENCE-CENSURIÈRE À NÉTREVILLE |
| 3 | Type I : LE COTEAU DE LA VERDERIE |
| 4 | Type I : LA CARRIÈRE DU BOIS DES VIGNES |
| 5 | Type I : LES GRANDES COTES |
| 6 | Type I : LE BOIS DES PLAISIRS, LE BOIS DE VAUX, LA VALLÉE COQUELINE |
| 7 | Type II : LA VALLÉE DE L'EURE D'ACQUIGNY À MENILLES, LA BASSE VALLÉE DE L'ITON |
| 8 | Type II : LE BOIS DE GARENNES, LA FORÊT DE MEREY, LE VAL DAVID |
| 9 | Type II : LA FORET D'EVREUX |

Tableau 3 : ZNIEFF situées à proximité du DEA d'Evreux

Sources : INPN

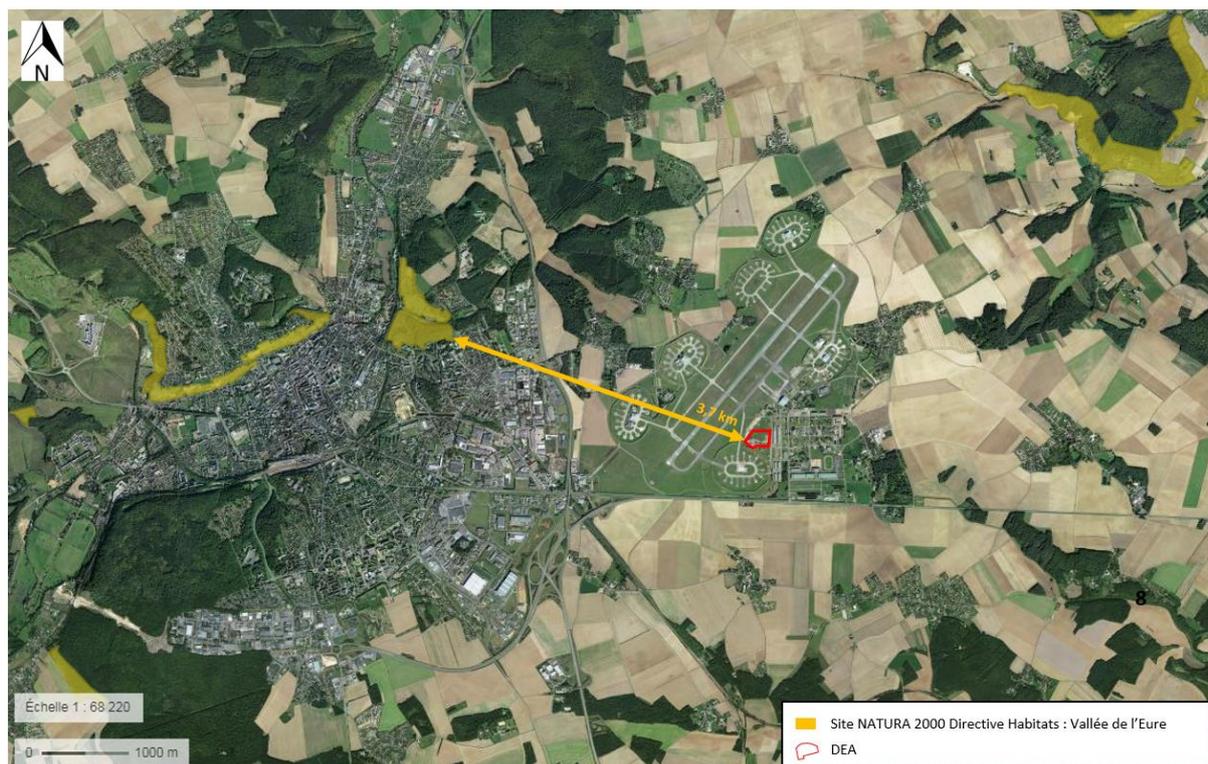


Figure 8 : Réseau NATURA 2000 situé à proximité du DEA d'Evreux

Sources : Géoportail

Sous-sols :

Le DEA d'Evreux se trouve sur un terrain composé de Limons des plateaux (LP). Celui-ci repose sur un substratum de Permo-Trias détritique (succession de grès, de marnes et de calcaires dolomitiques).

D'après les investigations des sols menées au droit du dépôt, la lithologie globale est la suivante :

- De 0 à 0,2 m : enrobé le cas échéant ;
- De 0 à 0,6 m : limons sableux (brun) ou sables graveleux ;
- De 0,6 à 3,0 m : argiles sableuses ou limoneuses (marron) ;
- De 3,0 à 7,0 m : argiles à silex (marron/rougeâtre) ;
- De 7 à 15 m : craie.

Les terrains sont donc semi perméables.

Une nappe temporaire et non référencée s'écoule au droit du dépôt. Les eaux de cette nappe sont principalement issues de l'impluvium. Le niveau de la nappe est situé entre 0,9 m (PZ2-2 à l'est) et 4,9 m (PZ1-1 au sud-ouest) de profondeur en hautes eaux et entre 0,6 m et 6 m de profondeur en basses eaux. Le sens d'écoulement de la nappe ne peut être défini (piézomètres à sec en période de basses eaux ou nappe discontinue).

Zones agricoles :

Des champs utilisés notamment pour la culture céréalière sont présents aux alentours du DEA d'Evreux, à plus de 500 m du dépôt.

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
DU DEPOT ESSENCES AIR D'EVREUX (27)

Climat :

Le climat de l'aire d'étude est de type océanique.

Les précipitations annuelles moyennes sont de l'ordre de 532,2 mm, avec une hauteur quotidienne maximale de 96,5 mm.

La rose des vents montre une prédominance des vents dans l'axe sud-ouest et ouest, avec des vitesses moyennes faibles.

Hiérarchisation des enjeux

Les principaux enjeux de l'environnement sont hiérarchisés (du plus fort au plus faible) dans le tableau ci-dessous :

| ENVIRONNEMENT | ENJEU |
|---|---|
| Sol et sous-sol | Le dépôt est situé sur un terrain semi-perméable (argiles et limons) en surface. Une nappe temporaire sans usage est située entre 0,6 et 6 m de profondeur. Une nappe plus profonde (64 m) est utilisée pour l'alimentation en eau potable. Le dépôt est situé dans le périmètre de protection rapproché de deux captages AEP de la base 105. Le diagnostic du sous-sol réalisé en 2005 met en évidence des impacts locaux en hydrocarbures. |
| Transport et approvisionnement | Les voies de circulation extérieures les plus proches et utilisées pour accéder au dépôt sont les routes nationales N154 et N13. |
| Air | Les habitations les plus proches hors base sont situées à environ 1,3 km à l'est (100 m à l'est pour la base vie). Bonne qualité de l'air dans la région et pas de présence apparente de source d'émission de polluant (zone semi-rural). |
| Agriculture | Des champs dédiés à la culture céréalière sont présents à proximité de la BA105 |
| Eau | Aucun cours d'eau majeur n'est situé aux alentours du DEA |
| Faune, flore et équilibre biologique | Aucun espace naturel protégé n'est présent aux alentours proches du dépôt. Le plus proche est la ZNIEFF de type II nommée « la vallée de l'Eure et d'Acquigny à Menilles, la basse vallée de l'Iton » à 2,1 km du dépôt. Etant donné que le dépôt se situe dans une zone artificialisée (BA 105) et que les espaces verts sont bien entretenus (fauchage régulier), la diversité faunistique et floristique du dépôt est pauvre et aucun enjeu majeur n'a été observée. |
| Bruit | Aucune zone à émergence réglementée n'est présente à proximité du DEA. |
| Biens matériels, patrimoine culturel et archéologique, intégration paysagère | Enjeu global très faible |
| Emissions lumineuses | Les habitations les plus proches hors base sont situées à environ 1,3 km à l'est (100 m à l'est pour la base vie). |
| Espaces maritimes, forestiers ou de loisirs | Aucun espace boisé situé dans et à proximité du DEA. |
| Climat et consommation d'énergie | Enjeu global vis-à-vis de différents acteurs (communauté de communes, département, région, ...) |

| Enjeu |
|-------------|
| Très faible |
| Faible |
| Modéré |
| Fort |
| Très fort |

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
DU DEPOT ESSENCES AIR D'EVREUX (27)

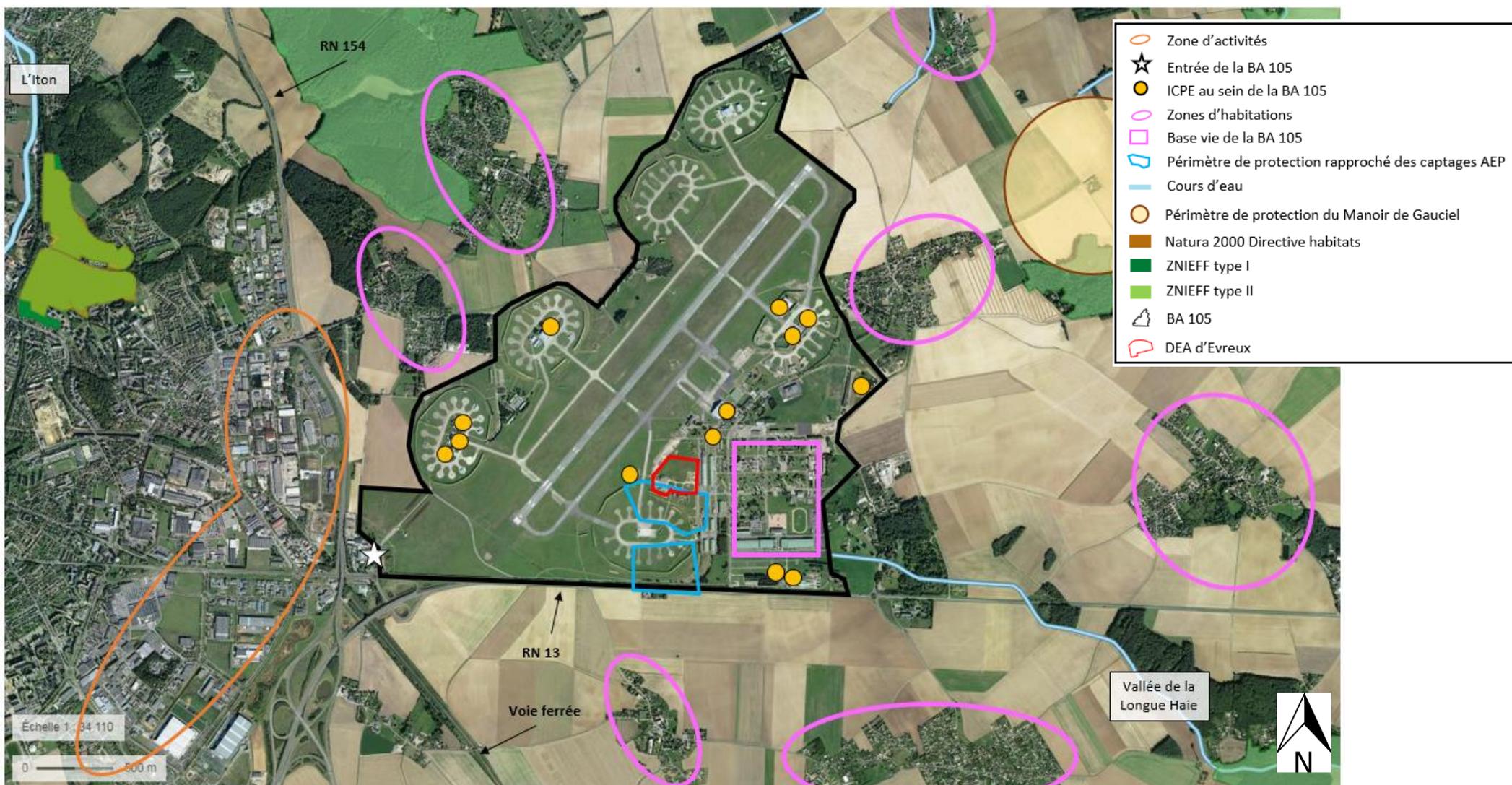


Figure 9 : Synthèse de l'état initial